

## Séance publique du 22 septembre 2003

### Délibération n° 2003-1402

commission principale : développement économique

objet : **Convention pluriannuelle avec l'Association pour la promotion des éco-industries lyonnaises (Appel) animateur du pôle environnement et génie des procédés - Avenant pour l'année 2003**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

#### Le contexte

Par délibération du conseil de Communauté en date du 26 avril 2002, la Communauté urbaine a approuvé un plan d'actions pluriannuelles réalisées par l'association Appel, association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises, visant à animer et promouvoir le pôle environnement et génie des procédés.

La Communauté urbaine soutient depuis 1996 le développement et l'animation de la filière d'excellence de l'environnement à travers une convention de partenariat pluriannuelle avec l'Appel.

L'agglomération lyonnaise compte 255 éco-acteurs dont l'activité est liée à l'environnement parmi lesquels les 60 adhérents de l'Appel. Ces sociétés réalisent un chiffre d'affaires de 0,88 milliard d'euros et emploient 6 000 personnes.

A travers Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, la Communauté urbaine a financé des actions qui permettent de :

- renforcer les synergies industrie-enseignement-recherche notamment dans le domaine de l'environnement,
- favoriser les partenariats et renforcer le maillage transectoriel,
- mieux valoriser le potentiel et les expertises locales en matière de performance environnementale,
- développer l'image d'excellence de l'agglomération lyonnaise dans le domaine du développement durable.

La Communauté urbaine a déjà œuvré pour le développement durable et cela s'est concrétisé en 2002 par :

- la publication de la brochure Partenariats pour l'environnement dans le cadre du SDE,
- la participation au salon Pollutec,
- l'accueil de la manifestation Dialogues pour la terre et d'un sommet préparatoire à Johannesburg,
- la contribution du président de la Communauté urbaine au sommet de Johannesburg,
- la création à Lyon de l'université internationale du développement durable,
- la 1ère convention avec l'Appel, animateur du pôle environnement et génie des procédés.

L'Appel assure sur ses fonds propres les missions traditionnellement dévolues à une association d'entreprises, à savoir la représentativité de ses adhérents et la promotion de leur savoir-faire, un rôle de réseau d'entreprises pour le parrainage, pour le soutien et le développement de start-up de l'environnement.

Elle assure avec le soutien financier de la Communauté urbaine, l'animation du pôle environnement et génie des procédés, à savoir :

- animer le réseau des éco-acteurs, les groupes de travail thématiques des éco-acteurs,
- être un acteur du réseau des villes en matière d'environnement.

Ces actions sont mises en œuvre sous la direction d'un conseil d'orientation du pôle composé de trois collèges : scientifiques, entreprises, institutions, les moyens logistiques étant fournis par la Communauté urbaine.

Le budget global pour l'année 2003 est estimé à 136 000 € environ, répartis de la manière suivante : 78 860 € pour le fonctionnement de l'Appel, dans sa mission d'association d'entreprises et 57 100 € pour sa mission d'animation du pôle environnement génie des procédés.

Les recettes émanent de la cotisations des adhérents (52 660 €), de la contribution des membres de l'Appel (30 000 €) et de la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 53 300 €.

Pour la mise en œuvre de ce plan, les actions suivantes ont été retenues pour le programme 2003-2004 :

- coordination du dossier de candidature à l'accueil de Consoil 2005,  
- animation des groupes de travail thématiques des éco-acteurs et organisation des actions de valorisation des compétences et savoir-faire associés. Pour 2003-2004, quatre groupes de travail ont travaillé sur les thèmes suivants :

. analyses et mesures environnementales, éco-management, santé et environnement, sites et sols pollués,

. l'organisation et la coordination de la première université d'été,

. la présentation des compétences lyonnaises en matière d'environnement au salon Pollutec.

A l'issue de la première université d'été de l'environnement, un bilan de l'opération sera établi. Au vu des résultats, les acteurs du pôle environnement et génie des procédés devront alors s'interroger sur le devenir de ce réseau informel constitué en 1996 à l'initiative de la Communauté urbaine.

La convention a été établie pour trois ans du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004 pour un montant annuel de 53 300 €.

Il est proposé au Conseil d'engager les crédits pour 2003 au regard du programme d'actions présenté pour cette année ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le versement d'une subvention annuelle de 53 300 € pour l'exercice 2003.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant pour 2003 avec l'Association pour la promotion des éco-industries lyonnaise (l'Appel).

**3° - Les dépenses** seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,